

Agir en faveur de l'habitat en Guadeloupe La SIG, CDC Habitat et le Conseil départemental de la Guadeloupe signent une convention de partenariat pour répondre aux besoins diversifiés de logements sur le territoire

A l'occasion du déplacement d'Anne-Sophie Grave, présidente du directoire de CDC Habitat, la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG), filiale du Groupe, CDC Habitat et le Conseil Départemental de la Guadeloupe ont signé une convention de partenariat pour répondre aux besoins diversifiés de logements sur le territoire.

Pour répondre aux enjeux sociaux et aux évolutions démographiques du territoire, le conseil départemental de Guadeloupe, CDC Habitat et la SIG, premier bailleur social de la Guadeloupe, ont décidé de signer une convention autour de 5 axes majeurs pour répondre aux problématiques de l'habitat sur le territoire :

Développer l'offre de logement social pour répondre à une demande diversifiée :

Le conseil départemental apportera son appui notamment par un recensement de fonciers départementaux susceptibles de concourir au développement de l'offre, et qui pourront faire l'objet de cessions dans cet objectif. De son côté la SIG, avec le soutien du groupe CDC Habitat, vise une production moyenne de 300 logements par an d'ici 2033.

Accompagner la prise en charge du vieillissement de la population permettant le maintien à domicile des séniors, avec :

- l'adaptation des logements existants : la SIG s'engage dans le cadre de ses réhabilitations - soit sur une programmation en moyenne de 500 logements par an sur les 10 prochaines années - à intégrer des travaux d'adaptation pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ;
- le développement, par la SIG, d'une offre nouvelle de résidences à destination des publics seniors, en priorité à proximité de services (transports, commerces, services de santé, etc.)
- la mise en place d'animations sociales en lien avec les associations pour rompre l'isolement des seniors.

Renforcer les solutions d'accompagnement social des personnes en difficulté économique et l'accès aux droits des publics du parc social, notamment avec :

- un accompagnement personnalisé pour les locataires en difficulté économique dans leurs démarches d'accès aux droits sociaux, avec la mise à disposition de la plateforme « Klaro » permettant de simuler l'éligibilité à plus de 1500 aides et avantages (locales, nationales, etc.) ;
- la systématisation des travaux d'adaptation visant à faciliter l'accessibilité des logements lors des programmes de réhabilitation menés par la SIG et le conseil départemental ;
- la mise à disposition d'une vingtaine de logements d'urgence par la SIG, pour lutter contre les violences intrafamiliales.

Favoriser l'accession à la propriété des locataires du parc social :

La SIG contribue au parcours résidentiel de ses locataires en proposant chaque année à des primo-accédant entre 20 et 30 logements du parc locatif social à des prix abordables. Le Conseil Départemental appuie cette démarche par l'étude d'un accompagnement des locataires primo-accédant dans leur parcours résidentiel pour faciliter l'accession sociale à la propriété.

Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de précarité en offrant des opportunités d'emploi au sein d'entreprises solidaires :

Dans cette perspective, le conseil départemental et la SIG soutiendront le développement d'initiatives telles que des commerces de proximités solidaires, des tiers lieux et d'autres structures à vocation sociales pour permettre aux locataires du parc de la SIG de bénéficier de nouvelles opportunités d'emploi, de formation et d'accompagnement mais aussi le développement de l'inclusion numérique.



« Cette convention de partenariat entre CDC Habitat, la SIG et le Conseil Départemental porte des engagements sociaux et sociétaux pour mettre en œuvre des solutions d'habitat diversifiées en réponse aux problématiques de l'habitat sur le territoire et pour ses habitants, et plus particulièrement face aux évolutions démographiques, en faveur de l'habitat des jeunes, des seniors et des publics plus fragiles. »

Anne-Sophie GRAVE, présidente du directoire de CDC Habitat



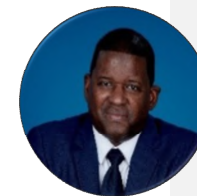
« Nous nous réjouissons de la signature de cette convention de partenariat soulignant l'engagement commun de la SIG et du Département, qui se veut être une réponse commune et solidaire à la crise du logement qui touche notre territoire. A travers cette collaboration, les deux partenaires renforcent encore leur action auprès des plus fragiles et des plus précaires, pour le bien-être de chacun, et pour le bien-vivre ensemble. »

Olivier BAJARD, directeur général de la Société Immobilière de la Guadeloupe



« En ma qualité de Président du Conseil d'administration de la SIG et de Vice-Président du Conseil départemental je me félicite de la signature de cette convention partenariale entre le Département et la SIG. Ce sont en effet deux acteurs majeurs du logement social en Guadeloupe. Elle illustre surtout notre volonté commune de développer l'habitat inclusif au profit des Guadeloupéennes et de Guadeloupéens. Elle consacre la vocation de la SIG en tant que promoteur des trajectoires résidentielles des populations démunies de notre Archipel. »

Jean-Philippe COURTOIS, président du Conseil d'administration de la SIG et vice-président du Conseil départemental de la Guadeloupe



« Notre ambition, exprimée à travers notre Plan de mandature 2021-2028 et confirmée à travers cette convention, est de relever les défis du logement social et d'offrir à nos concitoyens les plus vulnérables des trajectoires sociales et résidentielles qualitatives. Notre collectivité est particulièrement attentive à une offre en logement diversifiée pour nos publics spécifiques, nos étudiants, nos jeunes travailleurs, ainsi que nos aînés. Une attention particulière doit être portée à l'amélioration de l'Habitat et à l'accession sociale à la propriété. »

Guy LOSBAR, président du Conseil départemental de la Guadeloupe

La SIG

La Société Immobilière de la Guadeloupe demeure le premier bailleur social de la Guadeloupe, avec un patrimoine de 18 896 logements locatifs, en accession, intermédiaires, locaux commerciaux, répartis sur tout le département et ses îles proches.

Ses ambitions fortes : continuer à se développer, réhabiliter le parc, renforcer la proximité et l'accompagnement social des résidents, répondre aux besoins des collectivités, diversifier ses activités.

Groupe CDC Habitat

Opérateur global de l'habitat d'intérêt public, filiale de la Caisse des Dépôts et opérateur de la Banque des Territoires, le groupe CDC Habitat est un acteur majeur de l'habitat en France avec plus de 554 000 logements gérés sur l'ensemble du territoire, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Le Groupe s'attache à apporter à chacun une réponse adaptée à ses besoins et ce tout au long de sa vie, quelle que soit sa situation. Ses solutions d'habitat sont ainsi multiples et couvrent l'ensemble de l'offre immobilière résidentielle : logements sociaux ou très sociaux, logements intermédiaires et abordables, résidences étudiantes ou jeunes actifs, résidences pour seniors ou intergénérationnelles, accession sociale à la propriété, libre et à prix maîtrisé. Ancré dans les territoires à travers ses six directions interrégionales et ses filiales, CDC Habitat apporte des réponses sur mesure aux problématiques des collectivités locales. En tant qu'opérateur global de l'habitat d'intérêt public, CDC Habitat exerce sa mission au service de l'intérêt général à travers une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, en lien avec sa raison d'être..

cdc-habitat.com

[@CDC_Habitat](https://twitter.com/CDC_Habitat)

Conseil Départemental de la Guadeloupe

Collectivité de la solidarité par excellence, le Conseil départemental a fait de la cohésion sociale le fer de lance de sa stratégie d'action. Cette solidarité s'exprime d'un bout à l'autre de la vie des Guadeloupéens, au travers de politiques publiques dans le domaine de la protection de la mère et de l'enfant, de l'éducation et des collèges, de l'insertion, de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées, du logement et de l'habitat... Les valeurs de solidarité et de proximité fondent l'action sociale du Conseil départemental en direction de la population et des territoires. Garant de l'accès au service public, de l'inclusion sociale, de la préservation du patrimoine culturel et environnemental, il s'affirme comme une collectivité résolument tournée vers l'avenir.



SIG

Corinne PHILOGENE-ONAPIN

0690 617 722

c.philogene-onapin@sig-guadeloupe.fr

Groupe CDC Habitat / Cabinet CLAI

Alexane LIRZIN

07 72 45 78 41

cdchabitat@clai2.com

Conseil départemental de la Guadeloupe

Younid COUPAN

0690 26 34 12

Communication@cg971.fr